

2024-11-28-16 : Fond de concours SIEML - Dépannages du 01/09/2023 au 31/08/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

**Étaient excusés :**

Frédérique LEHON, Estelle BASTARD, Liliane LANDEAU, Mireille POILANE, Dominique FOUIN, Isabelle CHARRAUD, Patrice TROISPOILS, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Alain BOURRIER, Sébastien DROCHON, David GEORGET, Antoine MICHEL

Sébastien DROCHON et David GEORGET se retirent du vote.

**Pouvoirs :**

Frédérique LEHON donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Christian MASSEROT, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

**Secrétaire de séance :** Maryline LEZE

Membres en exercice :49
Membres présents :35
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/11/2024
Date d'affichage: 02 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20241128-2024-11-28-16-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** les statuts du SIEML ;

**VU** l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

**VU** l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

**CONSIDERANT** la demande de versement de concours faite par le SIEML pour des dépannages réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024 :

N° opération	Localisation éclairage public	Montant TTC travaux	Taux fond de concours demandé	Montant fond de concours demandé	Nature du dépannage
EP532-24-18	ZA La Fontaine – Champigné – LES HAUTS D'ANJOU	151,32 €	75 %	<b>113,49 €</b>	Réparation de module dans l'armoire de commande
EP533-23-20	ZA des Vallons – VAL D'ERDRE AUXENCE	425,81 €	75 %	<b>319,36 €</b>	Réparation des lampadaires 9, 10 et sur l'armoire de commande principale
EP080-24-175	Place Robert Le Fort – Châteauneuf sur Sarthe – LES HAUTS D'ANJOU	700,82 €	75 %	<b>525,62 €</b>	Dépose des candélabres pour l'installation de la grue pendant le chantier FS LHA
<b>TOTAL</b>		<b>1 277,95 €</b>	<b>75 %</b>	<b>958,47 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20241128-2024-1128-16-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de publication : 10/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de versement de fond de concours faite par le SIEML ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 28 novembre 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Maryline Lézé

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20241128-2024-112836-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception en préfecture : 02/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.